



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Bretagne**

Unité départementale du Morbihan
34, rue Jules Legrand
56100 Lorient

Lorient, le 11 /04/2025

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 26/03/2025

Contexte et constats

Publié sur **GÉORISQUES**

COOPERATIVE EUREDEN

34 rue Ferdinand Buisson
ZAC de Kervidanou 3
29300 Mellac

Références : JPLP/VLF/E/2025
Code AIOT : 0005501968

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 26/03/2025 dans l'établissement COOPERATIVE EUREDEN implanté rue Becquerel, zone industrielle Le Strat, 56300 LE SOURN. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- COOPERATIVE EUREDEN
- RUE BECQUEREL ZONE INDUSTRIELLE LE STRAT 56300 LE SOURN
- Code AIOT : 0005501968
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Oui

La société EUREDEN, autorisée par arrêté préfectoral du 20 mars 2002 modifié par arrêté complémentaire du 05 mai 2011, exploite une unité de fabrication d'aliments pour le bétail (classement 3642) ainsi qu'une unité de stockage de céréales (classement 2160).

Par arrêté préfectoral d'autorisation du 20 mars 2002, le site a été autorisé à exploiter des unités de stockage de céréales pour une capacité totale de 59 087 m3.

Selon les informations transmises par l'exploitant par courriel du 21 juillet 2022, les capacités de stockage sont constituées :

- d'un volume total de 30 300 m3 au titre de la rubrique 2160-1 (enregistrement):
silo plat 1 (4 300 m3) et silo plat 3 (26 000 m3);
- d'un volume total de 28 637 m3 au titre de la rubrique 2160-2 (autorisation) ainsi réparti :
 - * silos verticaux 1 à 17 (5 990 m3);
 - * silos verticaux B1 à B4 (8 000 m3);
 - * silo vertical 2 (10 200 m3);
 - * cellules de stockage en amont des séchoirs (1 800 m3);
 - * cellules de stockage vrac de produits finis (1 496 m3);
 - * cellules métalliques de dosage (1 007 m3);
 - * 9 boisseaux presse (144 m3).

Thèmes de l'inspection :

- IED-MTD

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à

Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :

- ♦ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
- ♦ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	MTD FDM	Arrêté Ministériel du 27/02/2020, article Titre 1er - point 2	Sans objet
2	MTD FDM	Arrêté Ministériel du 27/02/2020, article Titre II - point 5	Sans objet
3	MTD FDM	Arrêté Ministériel du 27/02/2020, article Titre II - point 6.I	Sans objet
4	MTD FDM	Arrêté Ministériel du 27/02/2020, article Titre II - point 6.II	Sans objet
5	MTD FDM	Arrêté Ministériel du 27/02/2020, article Titre II - point 6.IV	Sans objet
6	MTD FDM	Arrêté Ministériel du 27/02/2020, article Titre II - point 6.V	Sans objet
7	MTD FDM	Arrêté Ministériel du 27/02/2020, article Titre II - point 6.VI	Sans objet
8	MTD FDM	Arrêté Ministériel du 27/02/2020, article Titre II - point 10.1	Sans objet
9	MTD FDM	Arrêté Ministériel du 27/02/2020, article Titre II - point 13.1	Sans objet
10	MTD FDM	Arrêté Ministériel du 27/02/2020, article Titre II - point 13.2	Sans objet
11	MTD FDM	Arrêté Ministériel du 27/02/2020, article Titre III - point 15.2	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'exploitant respecte les engagements pris lors du réexamen IED.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : MTD FDM

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/02/2020, article Titre 1er - point 2
Thème(s) : Risques chroniques, Dispositions générales applicables à l'ensemble des installations
Prescription contrôlée : [...] 2. Évaluation et surveillance des émissions dans les effluents gazeux canalisés Sauf indication contraire, les valeurs limites d'émission (VLE) dans l'air désignent des concentrations exprimées en mg/Nm ³ dans les conditions normalisées suivantes : gaz secs à une température de 273,15 K et à une pression de 101,3 kPa, sans correction de la teneur en oxygène. [...] Pour la surveillance des effluents gazeux, l'exploitant utilise des méthodes d'analyse lui permettant de réaliser des mesures fiables, répétables et reproductibles. Les normes EN sont réputées permettre l'obtention de données d'une qualité scientifique suffisante. [...]
Constats : L'exploitant a mis en place un plan de surveillance annuelle des émissions canalisées de poussière sur les broyeurs et refroidisseurs de granulés, conformément à la norme EN 13284-1. Le tableau des relevés précise les valeurs de concentration, la température et la pression.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 2 : MTD FDM

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/02/2020, article Titre II - point 5
Thème(s) : Risques chroniques, Meilleures techniques disponibles applicables à toutes les installations
Prescription contrôlée : 5. Système de management environnemental L'exploitant met en place et applique un système de management environnemental (SME) [...]
Constats : L'exploitant a mis en place un système de management environnemental tel que défini dans la norme ISO 14001. Pour cela, il a établi des procédures, notamment sur : • la politique environnement et énergie du site (PRO-SME 01), • l'identification et évaluation des aspects environnementaux (PRO-SME 02) • la conformité réglementaire (PRO-SME 03), • la gestion des risques et des opportunités (PRO-SME 04), • la gestion des déchets (PRO-SME 05), • la gestion de l'énergie (PRO-SME 06), • la gestion de l'eau (PRO-SME 07).

Ainsi que des procédures portant sur :

- le suivi et de mesure des performances environnementales (PRO-SME 08),
- la communication et formation environnementale (PRO-SME 09),
- la préparation et de réponse aux situations d'urgence environnementale (PRO-SME 10),
- l'audit interne / revue de direction (PRO-SME 11).

Type de suites proposées : Sans suite

N° 3 : MTD FDM

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/02/2020, article Titre II - point 6.I

Thème(s) : Risques chroniques, Meilleures techniques disponibles applicables à toutes les installations

Prescription contrôlée :

6. Inventaire

L'exploitant établit, maintient à jour et réexamine régulièrement (y compris en cas de changement important), dans le cadre du SME défini au point ci-dessus, un inventaire de la consommation d'eau, d'énergie et de matières premières ainsi que des flux d'effluents aqueux et gazeux qui intègre tous les éléments suivants :

[...]

I. Des informations sur les procédés de production agroalimentaire et laitière, y compris :

- a) Des schémas simplifiés de déroulement des procédés, montrant l'origine des émissions ;
- b) Des descriptions des techniques intégrées aux procédés et des techniques de traitement des effluents aqueux/gazeux destinées à éviter ou à réduire les émissions, avec mention de leur efficacité

Constats :

I.

- a) L'exploitant a réalisé un schéma formalisé des flux entrant et sortant, permettant d'identifier les origines des émissions et de présenter un inventaire de tous les rejets du site.
- b) L'exploitant dispose d'un descriptif technique des installations permettant d'éviter ou réduire les émissions de polluants liquides et gazeux.

Type de suites proposées : Sans suite

N° 4 : MTD FDM

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/02/2020, article Titre II - point 6.II

Thème(s) : Risques chroniques, Meilleures techniques disponibles applicables à toutes les installations

Prescription contrôlée :

6. Inventaire

L'exploitant établit, maintient à jour et réexamine régulièrement (y compris en cas de changement important), dans le cadre du SME défini au point ci-dessus, un inventaire de la consommation d'eau, d'énergie et de matières premières ainsi que des flux d'effluents aqueux et gazeux qui intègre tous les éléments suivants :

[...]

II. Des informations sur la consommation et l'utilisation de l'eau présentées sous forme de schémas de circulation et bilans massiques, et détermination des mesures permettant de réduire la consommation d'eau et le volume des effluents aqueux
Constats : II. L'exploitant dispose de relevés de compteur d'eau qu'il suit régulièrement au travers d'un tableau de bord. Il met en œuvre des techniques de réduction de consommation d'eau, à savoir : • l'optimisation des processus de production, • la réduction de la consommation, • entretien des installations, • mise en place de technologies de réduction de consommation.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 5 : MTD FDM

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/02/2020, article Titre II - point 6.IV
Thème(s) : Risques chroniques, Meilleures techniques disponibles applicables à toutes les installations
Prescription contrôlée : 6. Inventaire L'exploitant établit, maintient à jour et réexamine régulièrement (y compris en cas de changement important), dans le cadre du SME défini au point ci-dessus, un inventaire de la consommation d'eau, d'énergie et de matières premières ainsi que des flux d'effluents aqueux et gazeux qui intègre tous les éléments suivants : [...]
IV. Des informations sur les caractéristiques des flux d'effluents gazeux, notamment : a) Les valeurs moyennes et la variabilité du débit et de la température ; b) Les valeurs moyennes et la variabilité de la concentration et de la charge des polluants/paramètres pertinents ; c) La présence d'autres substances susceptibles d'avoir une incidence sur le système de traitement des effluents gazeux ou sur la sécurité de l'unité
Constats : IV. a) L'exploitant dispose des informations concernant les moyennes et variabilité du débit et de la température de ses effluents gazeux. Il réalise des mesures ponctuelles. b) L'exploitant dispose des informations concernant les moyennes et variabilité des concentrations en polluants de ses effluents aqueux. Il réalise également des mesures ponctuelles. c) Lors de la surveillance annuelle de ses rejets gazeux, l'exploitant réalise des mesures sur d'autres substances (oxygène, poussières, teneur en vapeur d'eau).
Type de suites proposées : Sans suite

N° 6 : MTD FDM

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/02/2020, article Titre II - point 6.V
Thème(s) : Risques chroniques, Meilleures techniques disponibles applicables à toutes les installations
Prescription contrôlée : 6. Inventaire L'exploitant établit, maintient à jour et réexamine régulièrement (y compris en cas de changement important), dans le cadre du SME défini au point ci-dessus, un inventaire de la consommation d'eau, d'énergie et de matières premières ainsi que des flux d'effluents aqueux et gazeux qui intègre tous les éléments suivants : [...] V. Des informations sur la consommation et l'utilisation d'énergie, sur la quantité de matières premières utilisée ainsi que sur la quantité et les caractéristiques des résidus produits, et détermination des mesures permettant d'améliorer continûment l'utilisation efficace des ressources.
Constats : V. L'exploitant a mis en place un suivi mensuel de la consommation d'énergie (gaz et électricité). Les matières premières sont suivies grâce à un inventaire mensuel.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 7 : MTD FDM

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/02/2020, article Titre II - point 6.VI
Thème(s) : Risques chroniques, Meilleures techniques disponibles applicables à toutes les installations
Prescription contrôlée : 6. Inventaire L'exploitant établit, maintient à jour et réexamine régulièrement (y compris en cas de changement important), dans le cadre du SME défini au point ci-dessus, un inventaire de la consommation d'eau, d'énergie et de matières premières ainsi que des flux d'effluents aqueux et gazeux qui intègre tous les éléments suivants : [...] VI. La définition et mise en œuvre d'une stratégie de surveillance appropriée en vue d'accroître l'utilisation efficace des ressources, compte tenu de la consommation d'énergie, d'eau et de matières premières. La surveillance peut prendre notamment la forme de mesurages directs, de calculs ou de relevés réalisés à une fréquence appropriée. La surveillance s'effectue au niveau le plus approprié. [...]

Constats : VI. L'exploitant a mis en place une stratégie de surveillance des flux entrants et sortants notamment grâce à un système de compteurs (eau, gaz, électricité) et d'inventaires (matières premières). Ces paramètres sont suivis dans un tableau de bord.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 8 : MTD FDM

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/02/2020, article Titre II - point 10.1
Thème(s) : Risques chroniques, Meilleures techniques disponibles applicables à toutes les installations
Prescription contrôlée : 10. Substances dangereuses 10.1 Choix et utilisation des produits L'exploitant applique une ou plusieurs des techniques suivantes. c) Nettoyage à sec d) Optimisation de la conception et de la construction des équipements et des zones de procédés [...]
Constats : La majorité des opérations de nettoyage des équipements et des locaux sont réalisés à sec. La conception et la construction des équipements sont réalisés de sorte à faciliter leur nettoyage.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 9 : MTD FDM

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/02/2020, article Titre II - point 13.1
Thème(s) : Risques chroniques, Meilleures techniques disponibles applicables à toutes les installations
Prescription contrôlée : Plan de gestion du bruit Afin d'éviter ou, si cela n'est pas possible, de réduire les émissions sonores, l'exploitant établit, met en œuvre et réexamine régulièrement, dans le cadre du système de management environnemental (cf. point 5), un plan de gestion du bruit
Constats : L'exploitant a mis en place un plan de gestion du bruit. Ce plan intègre les mesures de surveillance et un programme de réduction du bruit visant à identifier la ou les sources de bruit potentielles. L'exploitant a fixé une périodicité de 3 ans, sur la surveillance.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 10 : MTD FDM

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/02/2020, article Titre II - point 13.2
Thème(s) : Risques chroniques, Meilleures techniques disponibles applicables à toutes les installations
Prescription contrôlée : Prévention des émissions sonores L'exploitant applique une ou plusieurs des techniques énumérées ci-dessous. a) Implantation appropriée des équipements et des bâtiments b) Mesures opérationnelles c) Équipements peu bruyants d) Dispositifs anti-bruit
Constats : L'exploitant a mis en place des techniques visant à réduire les émissions sonores : • installation de réducteurs de bruits sur les équipements (refroidisseurs, aspiration fosse), • maintenance préventive sur les équipements, • prise en compte du bruit lors de l'investissement de nouveaux matériels, • équipements bruyants, broyeurs notamment, placés dans des locaux isolés phoniquement.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 11 : MTD FDM

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/02/2020, article Titre III - point 15.2
Thème(s) : Risques chroniques, Autres dispositions également applicables à certains secteurs d'activité
Prescription contrôlée : 15. Secteur de l'alimentation animale Les émissions dans l'air respectent les VLE et sont surveillées aux fréquences suivantes. Poussière : Broyage et refroidissement des granulés dans la fabrication des aliments composés pour animaux, une fois par an. [...]
Constats : Les installations du site disposent de filtres à manche sur tous les émissaires canalisés. L'exploitant a mis en place un plan de surveillance annuel des émissions canalisées de poussières sur les refroidisseurs de granulés.
Type de suites proposées : Sans suite